



3 Avenue de Curti
94100 Saint Maur des Fossés
Autoecole.kaya@orange.fr
Tél : 01.41.81.52.84





L'AUTO-ECOLE KAYA

Le nom Kaya est un nom propre d'origine turque, riche de sens et porteur de nombreuses valeurs positives.

En turc, Kaya signifie rocher, pierre, solidité.

Il évoque la force, la stabilité, la fiabilité et la durabilité. Un rocher traverse le temps sans se fissurer. Il représente une base solide sur laquelle on peut s'appuyer en toute confiance.

C'est exactement la philosophie de l'Auto-École Kaya : offrir une formation sérieuse, structurée et durable, qui accompagne chaque élève vers la réussite.

Depuis 13 ans, l'Auto-École Kaya forme des conducteurs responsables et confiants.

Cette longévité est le résultat d'un travail constant, d'une pédagogie adaptée et d'un engagement réel auprès de nos élèves.

Aujourd'hui, 99 % de nos clients sont satisfaits de leur formation, preuve de la qualité de notre enseignement et de la confiance qui nous est accordée.



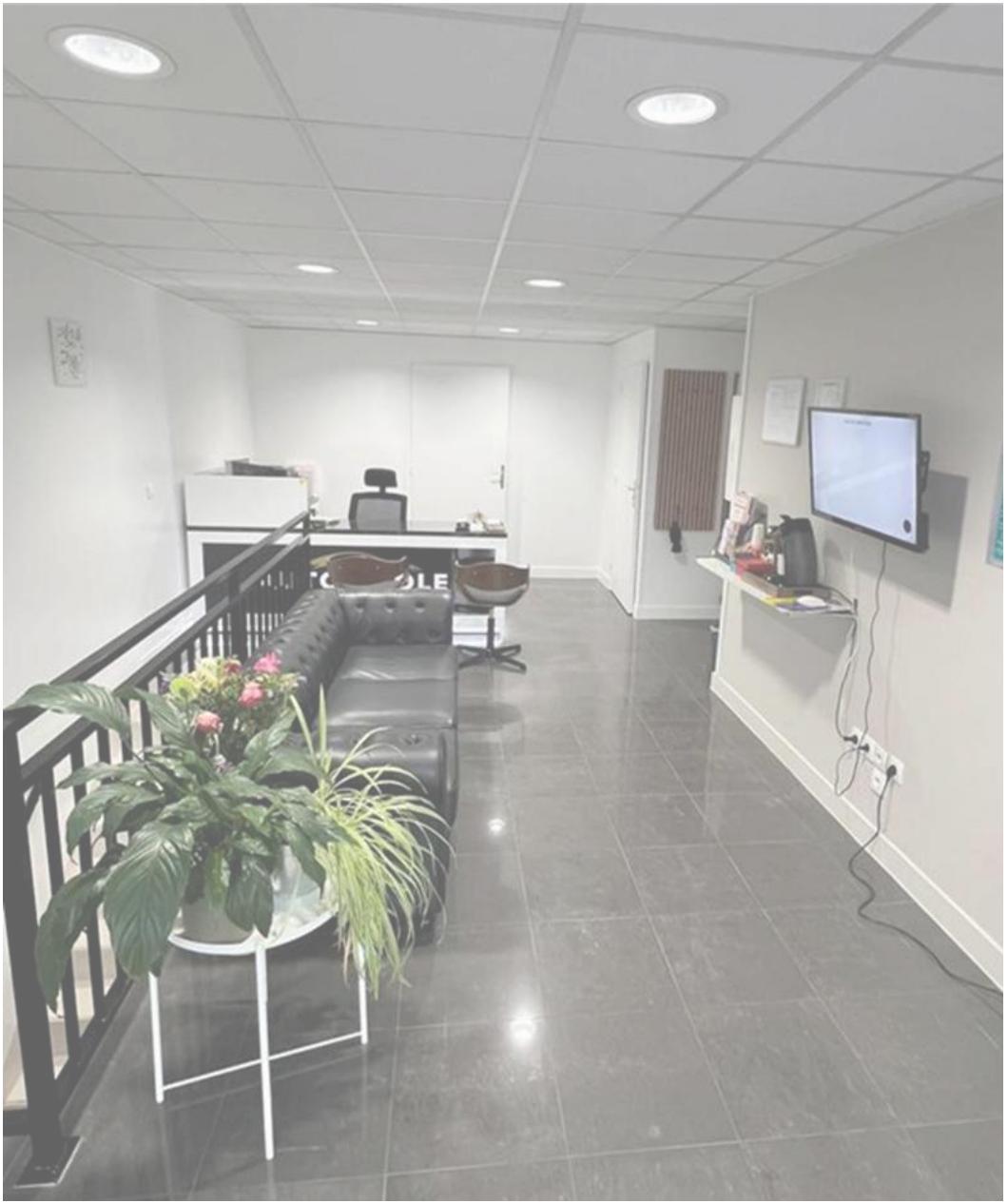
L'AUTO-ECOLE KAYA

L'Auto-École Kaya est labellisée par la Préfecture, un véritable gage de qualité, de sérieux et de transparence. Ce label rassure nos élèves sur la clarté des tarifs, le respect des règles et la qualité des formations proposées. Nous proposons une large gamme de formations pour répondre à tous les profils :

- Permis à 1 € par jour
- Conduite en boîte manuelle et boîte automatique
- Remise à niveau de la conduite
- Formation post-permis
- Formation en boîte manuelle en 7 heures

L'Auto-École Kaya est agréée CPF, permettant le financement du permis via le Compte Personnel de Formation.

Nous sommes également partenaire du Conseil Régional pour le chèque permis Labaz, afin de faciliter l'accès au permis de conduire.



L'auto-école KAYA vous accueille à Saint-Maur-des-Fossés, dans le département du Val-de-Marne (94) et vous accompagne dans le passage et l'obtention des examens au passage du code et du permis de conduire.

Nous proposons des cours de code avec la présence d'un moniteur en salle ou sur Internet, pour vous permettre de travailler comme vous le souhaitez en prévision du passage du code et de l'obtention de l'examen.

Afin de vous préparer à passer le permis, nos moniteurs diplômés vous proposent des cours de conduite.

Durant ces cours de conduite, vous apprenez l'ensemble des phases préparatoires de votre permis voiture afin de mettre toutes les chances de votre côté.

Notre auto-école réalise également le perfectionnement de la conduite.

Nous possédons d'excellents résultats, avec un taux de réussite de 80% au passage d'un nouveau permis de conduire.



L'équipe :



- **Mme Rahimé C.**
Gérante Enseignante de la conduite BEPECASER Catégorie B
N° A1107700480

- **M. Frédéric B.**
Directeur pédagogique
Enseignant de la conduite BEPECASER Catégorie B
N° A0407700030

- **Sophie A. J. M.**
Enseignante de la conduite
TITRE PRO Catégorie B
N° A2409401090

- **Franck B.**
Enseignant de la conduite
BEPECASER Catégorie B
N° A0209400580

https://www.auto-ecole-kaya.fr

Mes Examens pro... Tableau de bord messagerie pro ANTS Klaxo Pro | Accès g... Identifiez-vous - Cl... Le formateur d'ens... Dossiers - demand... SO LOCAL BUSSIN... DOKELIO IDF - La r... Démarches relative... Autres favoris

Accueil À propos Tarifs Contact

AUTO ECOLE KAYA

Nos formules permis B ▾ Leçons et examens ▾ Documents et administratif ▾

Appelez-nous

Kaya : obtenez votre permis de conduire à Saint-Maur-des-Fossés

-  80% de réussite au permis B
-  Bon suivi et orientation 100%
-  École de conduite labellisée
-  99% de nos élèves nous recommandent

Je contacte Kaya

PDF Question verifs permis

Passez votre code en ligne

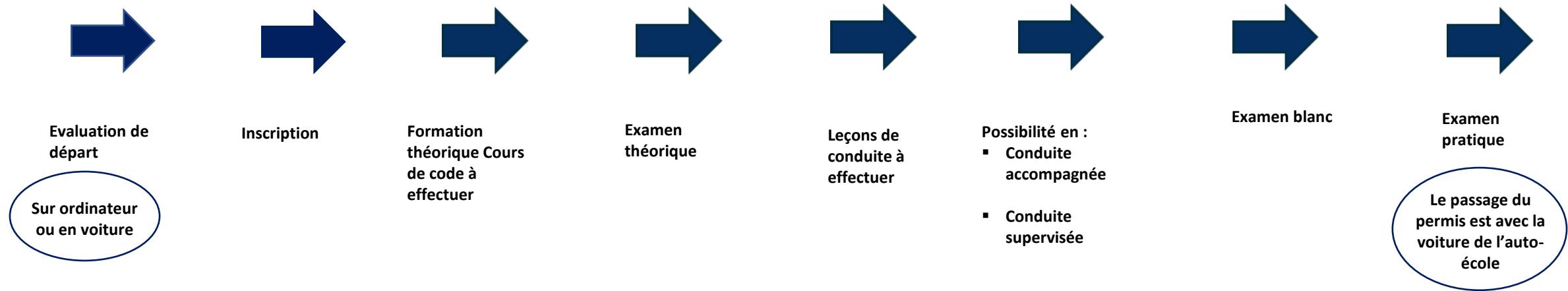


LES FORMATIONS PROPOSEES

- La Conduite Traditionnelle
- La Conduite Supervisée
- La Conduite Accompagnée
- Perfectionnement de la Conduite (Remise à niveau)
- Formation Post-Permis
- Passerelle boite auto en boite manuelle

Nous offrons la possibilité de Conduire sur Boîte Automatique ou bien sur
une Boîte Manuelle.

Parcours de Formation



Parcours Théorique :

La formation théorique peut être suivie à votre rythme. Cette formation peut se faire à :

- Code en ligne sur internet (prépacode)
- Dans l'auto-école avec un support média ou avec un enseignant

Parcours Pratique :

La phase pratique est une formation présentielle.

Vous êtes amené à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites.

- En ville
- Hors Agglomération
- Par tous les temps (pluie, nuit...)

PLAN DE FORMATION

Programme de la formation PERMIS B :

La formation se déroule sous 2 parties :

- Formation théorique (code de la route)
- Formation conduite (13 ou 20 heures minimum obligatoires, dépend de la boîte choisie.)

Formation de code ou Epreuve Théorique Générale et moyens pédagogiques:

Après votre inscription à l'auto-école, vous allez commencer à l'apprentissage du code de la route afin de pouvoir vous présenter à l'examen et de passer avec succès, c'est-à-dire avec un score inférieur ou égal à 5 fautes. Notre forfait code illimité vous accompagne à l'apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu'il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur...) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnement, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques...) spécifiquement ciblées pour vous permettre d'améliorer vos points faibles.

Permet de former l'élève sur ;

- La route
- La signalisation
- La circulation
- Les comportements positifs en sécurité routière afin de valider l'examen de code.

PLAN DE FORMATION



Cette formation commencera par l'apprentissage des différents thèmes du livre de code, qui vous sera fournis à l'inscription, grâce à des DVD de formation aux règles de code, ensuite des séries de 40 questions sont proposés en libre-service afin d'avancer à son propre rythme. Un enseignant reste à votre disposition pour toutes questions à l'accueil de l'agence.

Une salle de code collective est à disposition avec la possibilité de faire des cours avec moniteurs.

Nous proposons l'utilisation du boîtier numérisé **« code mobile »** garantissant un suivi de la formation au code, avec une synchronisation des résultats, possibilité de les transmettre par mail et d'analyser les scores en faisant ressortir les thèmes non assimilés.

Possibilité également de faire la formation au code à distance sur internet par smartphone, par ordinateur ou tablette en conservant le suivi de résultat.



LE CODE EN LIGNE

- ❖ une alternative possible pour pouvoir s'entraîner à distance.
- ❖ Un identifiant et un mot de passe sont communiqués à chaque candidat par l'auto-école.
- ❖ Le niveau est suivi par nos enseignants et une courbe d'évolution est visible sur le site.
- ❖ Une fois le niveau atteint, une date est proposée par l'auto-école.

PLAN DE FORMATION

Formation de conduite et moyens pédagogiques :

Pour apprendre à maîtriser un véhicule, vous allez suivre un nombre minimum obligatoire de leçons de conduite pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 compétences de votre programme de formation à la conduite automobile.

Le nombre MINIMUM obligatoire de leçons est de 20 heures pratiques, pour une boîte mécanique, toutefois la durée de formation dépend ;

- de l'évaluation de départ obligatoire qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation.
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider l'ENSEMBLE des objectifs des 4 compétences du programme.

Quand ce niveau est atteint, vous serez présentés à l'examen de permis de conduire.

Toutes les leçons de conduite se déroulent au bord du véhicule école, et ce dès l'évaluation.

Une pédagogie adéquate est appliquée par nos moniteurs afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires (savoir-faire et savoir-être) le plus facilement possible.

PLAN DE FORMATION



La formation se décompose en 4 compétences définies par des objectifs à atteindre :

Compétence n°1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduire et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité



PLAN DE FORMATION

Compétence n°2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Compétence n°3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépasser.
- Passer les virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

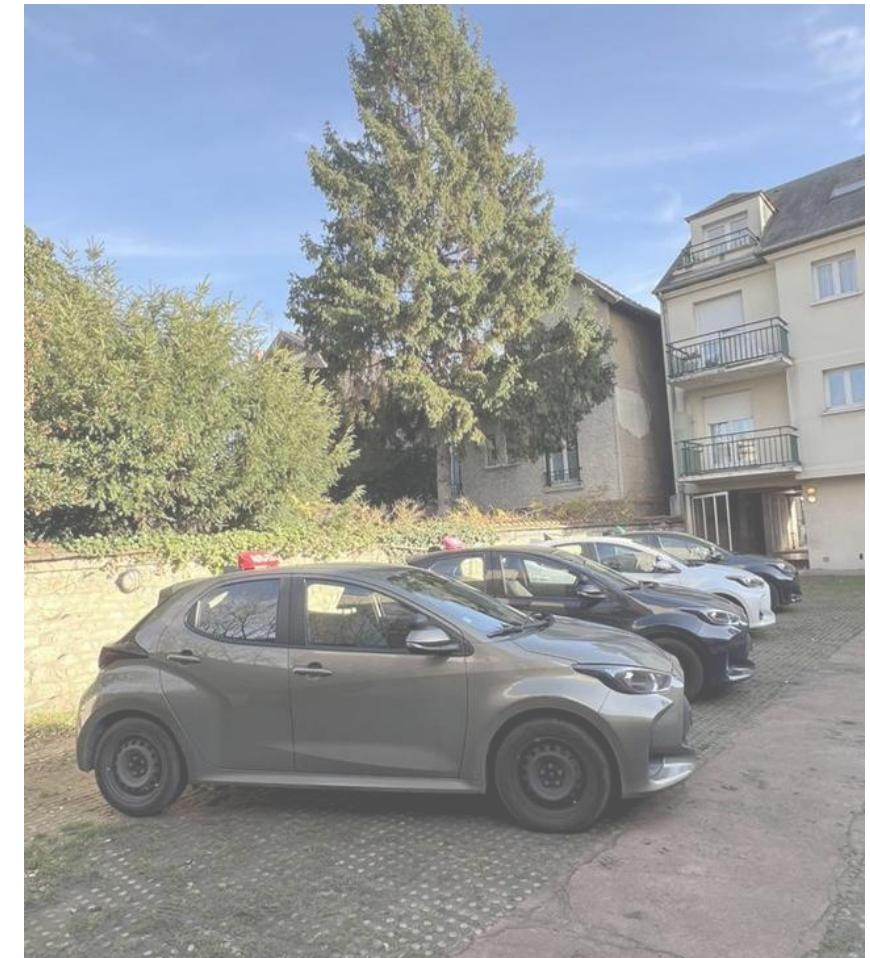
PLAN DE FORMATION



Compétence n°4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco conduite.

Chaque étape sera évaluée par l'enseignant de la conduite mais une auto-évaluation de l'élève est également importante afin de lui faire prendre conscience des choses à améliorer et ainsi qu'il ait du recul sur sa conduite.



PLAN DE FORMATION



Modalité de validation :

Epreuve Théorique Générale (ETG) :

C'est l'examen de code qui évalue vos connaissances portant sur la règlementation du code de la route (signalisations, priorités, règles de circulation...) Pour sa validation, il vous faudra obtenir un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Epreuve Pratique de Conduite (35 minutes) :

C'est une évaluation de compétences où l'inspecteur note l'élève sur des items définis. Elle se décompose ainsi ;

- Conduite effective (environ 25 minutes) : Sur un itinéraire varié (agglomération, hors agglomération et autoroute), cette épreuve permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et être surpris.
- Manœuvres et vérifications (environ 10 minutes) : Elles entrecoupent l'épreuve de conduite effective.
- Manœuvres -> deux manœuvres sont obligatoires, l'une choisie par l'inspecteur et l'une par l'élève. (créneau, demi-tour, rangement en bataille...)
- Vérifications intérieures.
- Vérifications extérieures.

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ 1 photocopie de la carte d'identité recto/verso
- ✓ Un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois, EDF/ Téléphone...)
- ✓ Une attestation d'hébergement dans le cas d'un hébergement.
- ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant.
- ✓ Enveloppe format A4 + timbre à 20 grammes.
- ✓ Attestation de recensement (pour les moins de 18 ans)
- ✓ Attestation JDC (pour les moins de 25 ans)
- ✓ Attestation ASSR2.

**Aucune impression obligatoire :
les documents peuvent être envoyés par e-mail.
Autoecole.kaya@orange.fr**



LE PROGRAMME DE FORMATION

Compétences	Compétences associées
Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduire et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boite de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétences	Compétences associées
<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire de manière autonome.• Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.• Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.• Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).• Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.• Pratiquer l'écoconduite.

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.



L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- **suivre un itinéraire** en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ cinq minutes ;
- **réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- **procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- **appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- **adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- **faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

PLUSIEURS FILIERES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite Supervisée	B Traditionnel en boite manuelle	B traditionnel en boite automatique
A partir de l'âge de :	15 ans	18 ans	17 ans	17 ans
Formation pratique minimum :	Boite manuelle : 20 heures Boite automatique : 13 heures	Boite manuelle : 20 heures Boite automatique : 13 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire :	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

Evaluation de départ

L'évaluation de départ est une étape obligatoire qui précède l'entrée en formation à la conduite. Elle se déroule sur **ordinateur ou tablette** et dure environ **45 minutes**.

Cette évaluation a pour objectif d'**estimer les capacités et aptitudes du candidat** à la conduite, afin de proposer un parcours de formation adapté.

Les réponses fournies ne sont pas jugées sur leur exactitude, mais uniquement sur les capacités mobilisées.

Par exemple, lorsqu'une situation vise à évaluer la prise de décision, ce n'est pas la qualité de la décision qui est évaluée, mais la capacité de la personne à s'engager et à analyser une situation.

Il ne s'agit pas d'un test piège : il est simplement demandé de **se mettre à la place d'un conducteur** et de répondre de la manière la plus naturelle possible.

L'évaluation permet d'analyser plusieurs catégories de compétences, notamment :

- Les capacités et connaissances **sensori-motrices**
- Les capacités de **compréhension et de traitement de l'information**
- Les aspects **émotionnels et affectifs**
- Les **facteurs de volonté et de motivation**
- Les capacités de **perception, d'analyse et de prise de décision**
- Les capacités **d'attention et de mémoire de travail**

Le test est composé de deux parties :

- Un questionnaire
- Une analyse des capacités cognitives en situation, à partir de supports visuels (photos et vidéos)

La Conduite Accompagnée AAC

La conduite accompagnée, également appelée **apprentissage anticipé de la conduite (AAC)**, permet d'apprendre à conduire dès l'âge de 15 ans.

Elle offre la possibilité d'acquérir une expérience de conduite plus longue et plus complète, ce qui permet souvent d'obtenir le permis de conduire plus rapidement et avec de meilleures chances de réussite.

Personnes concernées par la conduite accompagnée :

L'élève

L'apprentissage anticipé de la conduite est accessible à partir de 15 ans. L'élève peut se présenter à l'épreuve pratique du permis B dès 17 ans.

À noter : la conduite accompagnée ne doit pas être confondue avec la conduite supervisée, qui est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

L'accompagnateur

Pour être accompagnateur, il est nécessaire :

d'être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans**, sans annulation ni invalidation,

d'obtenir **l'accord préalable de son assureur**,

que son nom soit mentionné dans le **contrat d'assurance** du véhicule.

En cas d'infraction grave antérieure, l'assureur peut refuser l'extension de garantie.

Un élève peut avoir **un ou plusieurs accompagnateurs**, qu'ils soient ou non membres de la même famille.

Obligations à respecter

Certaines règles sont obligatoires pendant toute la durée de la conduite accompagnée :

apposer le **disque « Conduite accompagnée »** à l'arrière du véhicule,

conduire **uniquement sur le territoire français**,

Réglementation spécifique :

Les limitations de vitesse sont identiques à celles appliquées en période probatoire :

110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute,

100 km/h au lieu de 110 km/h.

Lors de chaque conduite, l'élève doit être en possession :

du **livret d'apprentissage**,

du **document d'extension de garantie de l'assurance**,

du **formulaire de demande de permis de conduire** délivré par l'auto-école.



Déroulement de la conduite accompagnée

L'accès à la conduite accompagnée se fait en plusieurs étapes :

1- Formation en auto-école

La première étape et l'obtention du code de la route.

L'élève suit une formation initiale d'au moins 20 heures de conduite, sauf exceptions :

13 heures minimum pour une formation sur véhicule à boîte automatique.

2- Phase de conduite accompagnée

Après avoir effectué le minimum d'heure de conduite requis l'élève peut commencer la conduite accompagnée avec son accompagnateur, tout en restant suivi par l'auto-école.

Avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire, l'élève doit :

- **avoir conduit pendant au moins un an,**
- **avoir parcouru un minimum de 3 000 km.**

Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

- ✓ **Plus d'expérience de conduite avant l'examen**
 - ✓ **Meilleur taux de réussite au permis**
 - ✓ **Passage du permis possible dès 17 ans**
- ✓ **Période probatoire réduite (2 ans au lieu de 3)**
- ✓ **Coût et assurance souvent plus avantageux**

Les Avantages de La Conduite Accompagnée AAC

- Le risque d'accident étant plus élevé, le coût d'une assurance auto est souvent important pour le jeune conducteur. Opter pour la conduite accompagnée peut faire baisser le tarif, puisque la surprime est généralement diminuée.
- Vous avez également plus de chance d'obtenir votre permis en ayant fait de la conduite accompagnée. Selon le site de la sécurité routière, 74 % l'obtiennent du premier coup contre 55 % en le passant de manière plus traditionnelle.
- Obtenir son permis B, après avoir fait de la conduite accompagnée, vous permet également de diminuer la durée de la période probatoire : elle passe alors de 3 à 2 ans. Et depuis le 1er janvier 2019, si vous suivez une formation complémentaire d'une journée entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de votre permis, la période probatoire passera alors à 18 mois.

LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)



La conduite supervisée est une formule d'apprentissage destinée aux **personnes âgées de 18 ans et plus**.

Elle permet de **compléter ou renforcer la formation à la conduite** avec un accompagnateur, avant ou après un premier passage à l'examen du permis de conduire.

Personnes concernées

L'élève

La conduite supervisée est accessible :

à partir de **18 ans**,

après avoir obtenu **l'épreuve théorique générale (code de la route)**,

à l'issue d'une formation initiale en auto-école.

Elle peut être mise en place :

avant le premier passage à l'examen pratique,

ou **après un échec à l'examen**, afin de gagner en expérience.

L'accompagnateur

Pour être accompagnateur, il faut :

être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans**, sans annulation ni invalidation,

avoir obtenu **l'accord préalable de l'assureur**,

être mentionné au **contrat d'assurance** du véhicule.

Un élève peut avoir **un ou plusieurs accompagnateurs**, qu'ils soient ou non de la même famille.

Obligations à respecter

Pendant toute la durée de la conduite supervisée, il est obligatoire :

d'apposer le disque « **Conduite accompagnée** » à l'arrière du véhicule,

de conduire uniquement sur le territoire français,

d'avoir avec soi :

le livret d'apprentissage,

le document d'extension de garantie de l'assurance,

le formulaire de demande de permis de conduire.

Pendant la conduite supervisée, **les règles à respecter sont identiques à celles de la période probatoire**, notamment :

limitations de vitesse réduites

(110 km/h au lieu de 130 km/h, 100 km/h au lieu de 110 km/h)

respect strict du code de la route

LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)

Déroulement de la conduite supervisée

Pour accéder à la conduite supervisée, plusieurs étapes sont nécessaires :

1- Formation en auto-école

L'élève doit suivre une formation initiale comprenant **au minimum 20 heures de conduite**, sauf exceptions (boîte automatique ou autre permis).

2- Validation par l'auto-école

Un rendez-vous préalable permet de vérifier que l'élève possède le niveau suffisant pour conduire avec un accompagnateur.

3- Phase de conduite supervisée

L'élève conduit avec son accompagnateur, sans durée minimale ni kilométrage imposé, tout en restant suivi par l'auto-école.

Pourquoi choisir la conduite supervisée ?

- ✓ Accessible dès 18 ans
- ✓ Permet de gagner de l'expérience avant ou après l'examen
 - ✓ Idéale après un échec au permis
 - ✓ Pas de durée ni de kilométrage imposé
- ✓ Solution plus économique pour progresser à son rythme
 - ✓ Formation encadrée par l'auto-école

PASSERELLE BOITE AUTOMATIQUE EN BOITE MANUELLE

La passerelle permet aux conducteurs ayant suivi leur formation et obtenu leur permis sur un véhicule à boîte automatique de conduire ensuite un véhicule à boîte manuelle, sous certaines conditions.

Conditions à respecter

Avoir obtenu le **permis sur véhicule à boîte automatique** (permis B automatique, mention "78" sur le permis).

La formation inclut généralement **7 heures de conduite minimum**, réparties entre :

1. Prise en main du véhicule à boîte manuelle
2. Conduite en circulation
3. Sécurité et bonnes pratiques



Résultat attendu

Le conducteur **acquiert l'autonomie complète sur boîte manuelle**

L'auto-école délivre une **attestation** permettant de modifier la mention sur le permis et de conduire tous les véhicules manuels



FORMATION PERMIS B



Le permis B permet de conduire :

Tout véhicule léger (voiture, van, petit utilitaire) jusqu'à **3,5 tonnes**.

Âge minimum : 17 ans pour passer le permis.

Modes d'apprentissage possibles :

Conduite traditionnelle : formation classique en auto-école.

Conduite accompagnée (AAC) : dès 15 ans, avec accompagnateur.

Conduite supervisée : après 18 ans, pour compléter l'apprentissage.

Contenu de la formation :

Cours théoriques – Code de la route

Apprentissage des règles de circulation, panneaux, priorité, vitesse, signalisation.

Formation pratique à l'**anticipation des dangers** et à la **prévention des accidents**.

Cours pratiques – Conduite

La formation pratique est composée d'au moins **20 heures** sur véhicule classique (ou 13 heures pour boîte automatique).

Les thèmes abordés :

- Prise en main du véhicule
- Démarrages et arrêts
- Manœuvres (stationnement, marche arrière, créneaux, demi-tour)
- Conduite en circulation urbaine et extra-urbaine
- Respect des limitations de vitesse et des règles de sécurité

Conditions d'accès à l'examen

Avoir suivi la **formation complète** en auto-école

Avoir réussi l'**épreuve théorique (code de la route)**

Pour la conduite accompagnée : avoir parcouru **3 000 km minimum sur 1 an** avec l'accompagnateur



FORMATION PERMIS B



Étapes de la formation

Évaluation de départ

Test sur ordinateur pour connaître les compétences et aptitudes de l'élève

Permet de personnaliser le parcours de formation

Apprentissage pratique

Conduite encadrée par un moniteur ou un accompagnateur

Acquisition progressive des compétences de conduite

Évaluation finale

Épreuve pratique du permis : conduite sur route, manœuvres et respect du code de la route

Réussite permet d'obtenir le permis B

Objectifs de la formation

Maîtriser le véhicule dans toutes les situations

Conduire de manière sécurisée et responsable

Acquérir l'expérience nécessaire pour passer l'examen et conduire seul en toute sécurité

L'examen pratique du permis B

Durée : environ 32 minutes

Épreuve en circulation : observation, anticipation, respect des règles, conduite sûre

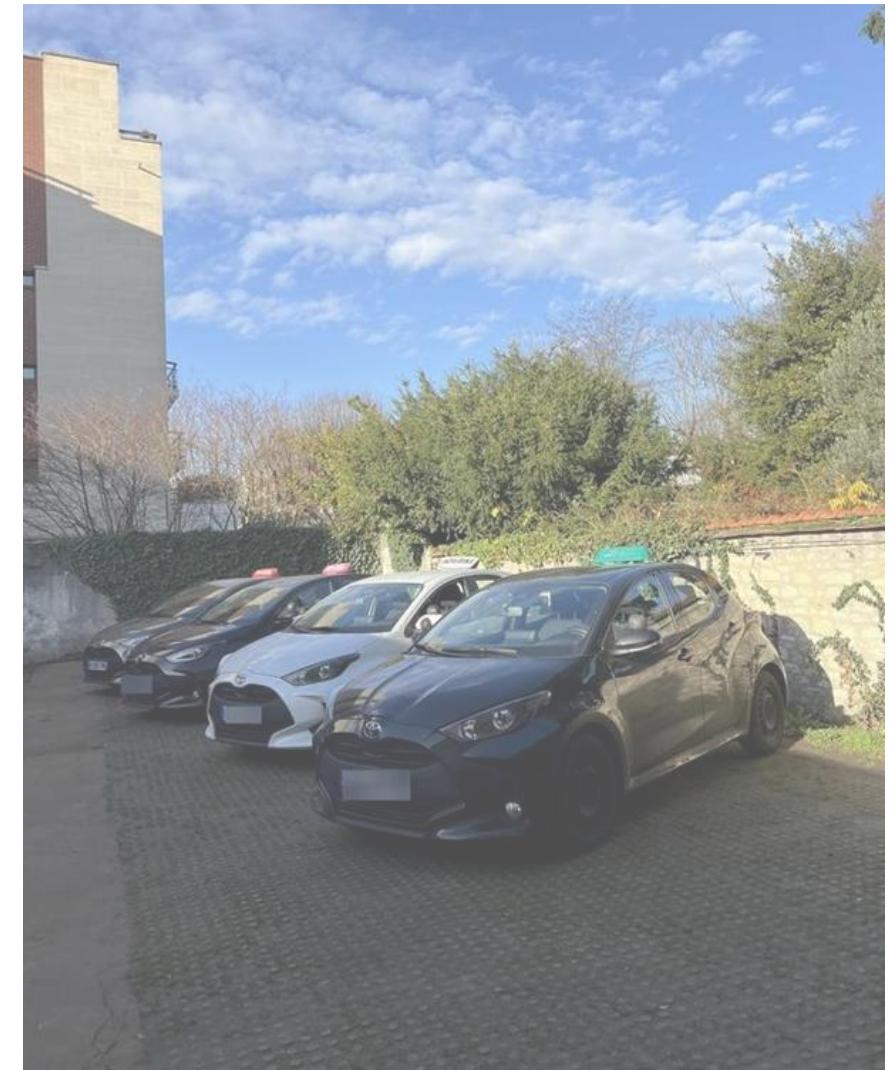
Épreuves spécifiques : manœuvres, démarrage en côte, créneaux, stationnement

Validation : réussite à l'examen permet d'obtenir le permis B et de conduire seul

FORMATION PERMIS B

Compétences principales :

- **Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul**
 - Connaissance des commandes, démarrage/arrêt, trajectoire, freinage, boîte de vitesses
 - Manœuvres : marche arrière, demi-tour, stationnement
- **Appréhender la route et circuler en conditions normales**
 - Signalisation, placement sur la chaussée, priorités, ronds-points
- **Circuler dans des conditions difficiles et partager la route**
 - Distances de sécurité, dépassements, conduite sur voie rapide et autoroute, circulation dense
 - Respect des autres usagers et sécurité en toutes conditions
- **Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**
 - Préparer un itinéraire, gérer un voyage longue distance
 - Anticiper les risques, éco-conduite, utilisation des aides à la conduite



COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC “UNE FORMATION POST PERMIS” ?

CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

AUTO ECOLE
KAYA

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC “UNE FORMATION POST PERMIS” ?

CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



Bilan annuel des réussites à l'examen pratique (Synthèse)

Raison sociale **Auto-école Kaya**

Période du bilan Toutes les heures de formation pour des examens effectués depuis le 01/01/2025 jusqu'au 16/12/2025



Catégorie de permis	1ère présentation		2ème présentation	
	Taux de réussite	Nombre moyen d'heures de formation sur les réussites	Taux de réussite	Nombre moyen d'heures de formation sur les réussites
B AAC	83%	23	100%	29
B	72%	35	62%	41
BVA AAC	88%	15	100%	21
BVA	51%	22	55%	28



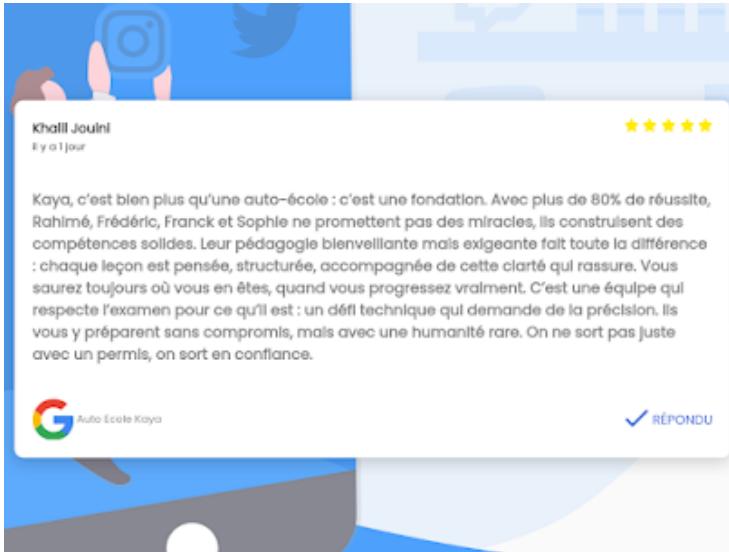
LISTE DE PARTENAIRES ET/OU D'ACTEURS HANDICAP

Date de création	
Date de mise à jour	
Version	



	TYPE D'HANDICAP								CONTACT			
	MOTEUR	MENTAL	PSYCHIQUE	AUTISME	HYPERACTIVITÉ	VISUEL	AUDITIF	AUTRES (PRÉCISER)	NOM PRÉNOM	COORDONNÉES	MAIL	SITE
Agefiph	X	X	X	X	X	X	X					www.agefiph.fr
Fiphf	X	X	X	X	X	X	X					www.fiphfp.fr
MDPH												
Mission locale												
CAP EMPLOI												
Association xxx												
CEREMH	X	X	X	X	X	X	X					https://www.automobile.ceremh.org/indext.php?espace=2&ppPage=8

LES AVIS



Questionnaire de satisfaction

Apprenant

Satisfaction

9.6 / 10

114 avis

Moyenne de la note Appréciation Globale attribuée par les apprenants ayant répondu à l'enquête

Accueil et Informations



- 🔴 0 réponse *Pas du tout satisfait*
- 🟡 2 réponses *Peu satisfait*
- 🟢 35 réponses *Satisfait*
- 🟩 419 réponses *Tout à fait satisfait*

Moyens et méthodes pédagogiques



- 🔴 0 réponse *Pas du tout satisfait*
- 🟡 0 réponse *Peu satisfait*
- 🟢 48 réponses *Satisfait*
- 🟩 522 réponses *Tout à fait satisfait*

Parcours de formation



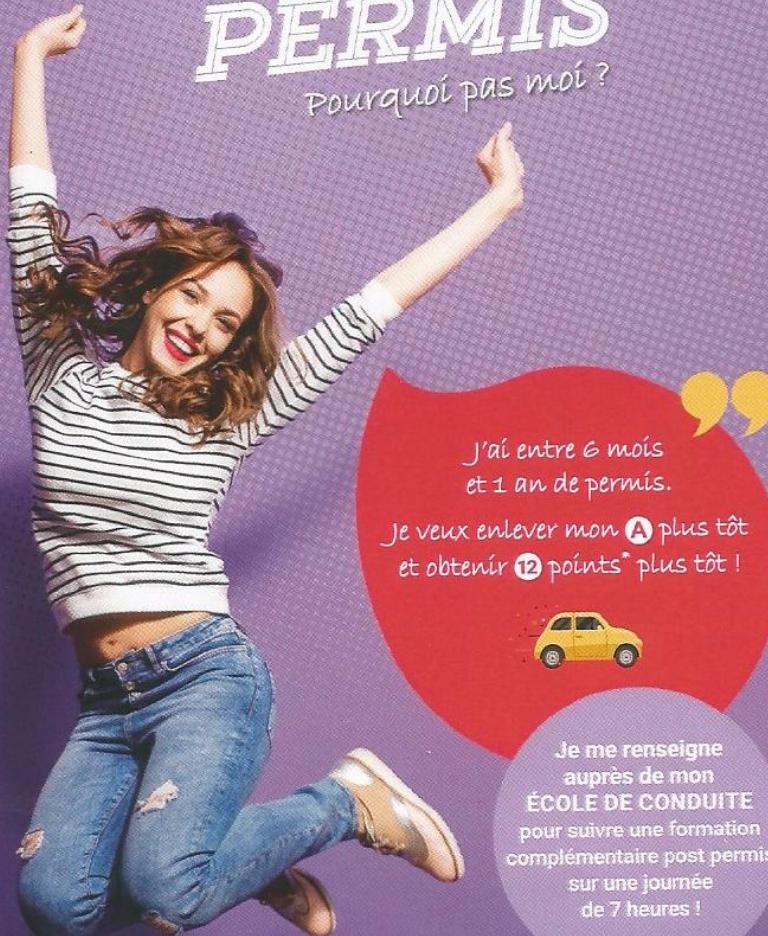
- 🔴 0 réponse *Pas du tout satisfait*
- 🟡 2 réponses *Peu satisfait*
- 🟢 34 réponses *Satisfait*
- 🟩 420 réponses *Tout à fait satisfait*



Cofinancé par
l'Union européenne



LA FORMATION
**POST
PERMIS**
Pourquoi pas moi ?



J'ai entre 6 mois et 1 an de permis.
Je veux enlever mon **A** plus tôt et obtenir **12 points*** plus tôt !

Je me renseigne auprès de mon **ÉCOLE DE CONDUITE** pour suivre une formation complémentaire post permis sur une journée de 7 heures !

Creditis photo : Adobe Stock - Ne pas jeter sur la voie publique.

* obtention des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans en formation traditionnelle ou conduite supervisée et en 1 an et demi au lieu de 2 ans en AAC.

EDISER 

ENPC 

Réf. FLY-PP





**HORAIRES DU BUREAU POUR INSCRIPTIONS ET
COURS DE CODE :**

LUNDI : 14H00 – 19H00

MARDI : FERME

MERCREDI : 14H00 – 19H00

JEUDI : FERME

VENDREDI : FERME

SAMEDI : 10H00 – 13H00

DIMANCHE : FERME

HORAIRES COURS DE CONDUITE :

Du LUNDI au VENDREDI de 8h à 20h

Et le SAMEDI de 8H à 16h

ATTESTATION D'ASSURANCE

Garantie financière des écoles de conduite

Attestation conforme à l'arrêté du 6 mai 2024 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label " Qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ".

Nous soussignés, **Mutuelle Centrale de Réassurance**, attestons que :

L'école de conduite :

SASU KAYA, agrément préfectoral :

n° E1209440860 délivré le 26/01/2023

représentée par **Monsieur CAR Rahime**

sis : 3 AVENUE CURTI - 94100 ST MAUR DES FOSSES

Bénéficie d'une **GARANTIE FINANCIERE** en tant qu'adhérent n° **RDI00001275/0** au contrat d'assurance collectif n° 900200006/03, conformément à l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet des annexes 5 et 6 de l'arrêté du 6 mai 2024 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label " qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ".

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel HT de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations AM, B et B1 dispensées par l'école de conduite ou l'association labellisée et à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire ; des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales mentionnées à l'article L. 6323-17-6 du code du travail, l'Etat, les régions, France Travail et/ou l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail, et ce, dans les conditions prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet des annexes 5 et 6 de l'arrêté du 6 mai 2024 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label " qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label " . Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

La présente attestation, valable du 01/01/2025 au 31/12/2025 à 24 heures, ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, et sous réserve du paiement des cotisations y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VENDÔME CEDEX, le 17/01/2025

La Mutuelle

Mutuelle Centrale de Réassurance

36/38, rue de Saint-Pétersbourg
CS 70110 - 75380 Paris Cedex 08
Tél. 01 49 95 79 79
Siret 775 364 383 00064 APE 6512Z





Auto-École Kaya : une valeur sûre

Choisir l'Auto-École Kaya, c'est choisir :

une auto-école solide comme le rocher

une expérience de 13 ans

une équipe engagée et à l'écoute

une formation fiable, durable et de qualité

Auto-École Kaya : un nom fort, des valeurs solides, une confiance qui dure dans le temps.



**AUTO ECOLE KAYA
3 AVENUE DE CURTI
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
SARL au capital social de 5000€**

Tél : 01.41.81.52.84

Siret : 78922866500012 APE 8553Z N° TVA Intra FR09789228665

Agrément : E 12 094 4086 O

N° d'activité : 11941164394

Contact

Mail : autoecole.kaya@orange.fr

Site internet : www.auto-ecole-kaya.fr

Facebook : Auto Ecole Kaya

Instagram : autoecole_kaya

Pour tous renseignement, notre agence vous accueille...

Nos partenaires



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur*
- Une Synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction*



GARANTIES FINANCIÈRES



€
FACILITÉS DE PAIEMENT
3 x sans frais



**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**